

Séance du 5 juin 2026 Délibération n° 05062026-05	
Nombre de membres : - en exercice : 15 - présents : 14 - votants : 15 - absents excusés ayant donné procuration : 1 - absents excusés : 0	L'an deux mille vingt-six et le cinq juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Montbazens, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques MOLIERES, Maire. Présents : Christophe BEC, Maryline BENAZETH, Michel BOURGUE, Francis CAZARD, Philippe COURTOIS, Francis ESPINASSE, Jacques MOLIERES, Nathalie RAOUL, Sébastien SEGUR, Fabrice SOUYRI, Christine TEULIER, Martine TOURNIE, Marie VERDIER, Céline VIGUIER. Excusée : Sophie MARZIN (pouvoir donné à M. TOURNIE). Secrétaire de séance : Francis ESPINASSE.
Date de convocation : 28 mai 2026 Date d'affichage : 28 mai 2026	
Objet de la Délibération : Subventions aux associations Année 2026	

Il expose aux membres du Conseil Municipal les différents dossiers de demandes de subvention, pour l'année 2026, présentés par les associations.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- **D'ATTRIBUER** les subventions suivantes aux associations, les crédits nécessaires étant inscrits au Budget Principal 2026 de la commune :

Associations	Montant subventions
Amicale des Sapeurs-Pompiers	1 350 €
Amis du livre	800 €
Anciens combattants FNACA	100 €
Anim'a Montbazens	2 000 €
Cercle des Aînés	250 €
Comité des Fêtes	2 000 €
Diane Montbazinoise	150 €
Donneur de sang	250 €
Pétanque de Montbazens	150 €
Secours catholique	450 €
USMR	3 000 €
APPMA Le ver rouge	200 €
Euphonie	700 €
Resto du Cœur	450 €
Echiquier – Collectif International d'Art	500 €
D'click Montbazinois – Club Photo	150 €
Secours populaire Decazeville	450 €
Ma nounou	150 €
Total	13 100.00 €

- **DE DONNER POUVOIR** à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre cette décision et signer tous les documents qui s'y rapportent.

VOTES :

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Certifié exécutoire,

Transmis en Préfecture,

Publié et notifié le 9 juin 2026

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance

Francis ESPINASSE

Le Maire,

Jacques MOLIERES

